

Une fillette de 9 ans 1/2 trouvée étranglée à Châteaudun

L'assassin présumé a été arrêté
Châteaudun, 4. — Ce matin, vers 10 h. 30, un porteur de journaux, René Nillard, 24 ans, se présentait au commissariat de police de Châteaudun et déclarait qu'il venait de trouver, sur le chemin qui mène de l'église Saint-Jean au hameau de Châteaudun, le cadavre d'une fillette.

Les agents et le capitaine de gendarmerie se rendirent sur les lieux et constatèrent, en effet, qu'un enfant gisait sur le sol, les vêtements en désordre. Ils interrogèrent les voisins de la ferme la plus proche, à cent mètres environ. Ceux-ci reconnurent dans la petite fille la jeune Lucette Cuyver, âgée de 9 ans et demi. L'enfant, pendant que ses parents se rendaient à bicyclette chez la grand-mère, avait pris, pour se rejoindre, un chemin de traverse.

Le docteur Trouvé fut chargé d'examiner le cadavre. Il déclara que la petite Lucette avait été étranglée.

Le meurtrier avait dû être commis vers 9 h. 30.

Nillard, sur lequel — en raison de son attitude équivoque et des éraflures qu'il portait au visage — pesaient de graves soupçons, fut interrogé par M. Riou, juge d'instruction.

Le porteur de journaux renouvela la déclaration qu'il avait faite à la police. Il prétendit qu'il était certain de l'avoir en faisant une chute de bicyclette dans les ronces qui bordent la route.

Malgré ces explications, il devait être peu après inculpé d'homicide volontaire et d'écrou.

Plusieurs enfants l'avaient vu, en effet, suivre la petite Lucette. D'autre part, l'examen de son casier judiciaire a révélé qu'il avait été condamné, la première fois pour coups et blessures, et la seconde pour tentative d'incendie. Il a protesté de son innocence et, en attendant que la constatation, a été prise d'une crise d'épilepsie.

Les parents de la petite victime demeurent à Châteaudun, rue de Donnemur. Après avoir habité Paris, ils se sont retirés dans une maison de campagne de la commune de M. Cuyver, qui réside au hameau de Châteaudun.

AUX PARCS DES ATTRACTIONS DE L'EXPOSITION

NOTRE VIEILLE FRANCE ouvre ses portes et la FÊTE AU VILLAGE commence...

NOTRE VIEILLE FRANCE, l'admirable reconstitution d'anciennes demeures de nos provinces, est ouverte au public depuis aujourd'hui 5 juin, à 9 heures du matin, au grand public.

M. Marcel GUENET, l'actif Administrateur-Délégué de la Société des Parcs d'Attractions, et son infatigable animateur, en a décidé ainsi en voyant l'achèvement de cette œuvre artistique et des attractions figuratives au programme de sa FÊTE AU VILLAGE.

La foule des provinciaux et des étrangers arrivés déjà à PARIS pour voir l'EXPOSITION INTERNATIONALE, se dirigent vers l'ESPLANADE DES INVALIDES, afin de visiter cette réalisation si parfaite, où, à travers les domaines les plus divers de la fantaisie et du rêve, s'élevaient les sensations les plus nouvelles et les plus audacieuses. Le charme des rues de NOTRE VIEILLE FRANCE, l'excellence de ses BOUTIKS MAROCAINS et TUNISIENS, l'enchantement de la RIVIERE MYSTÉRIEUSE, le ravissement provoqué par le JARDIN ENFANTS, les attractions suscitées par les promesses des animaux : Singes, Poney, Chiens, Lions — la surprise du ROYAUME de LILLIPUS, tout ces sentiments se trouvent réunis dans un programme de divertissement le plus fou : GALERIE des JOYEUSES, émotions inédites du PERBALLON, vertige du STAR, frisson du COCKTAIL-SPIN, le WAY, amusement des manèges et toute la gamme des sensations aéronautiques : pilotage d'avions, descentes en parachute.

Pour terminer et voir l'ensemble de la FÊTE AU VILLAGE de NOTRE VIEILLE FRANCE, la foule prendra le SCENIC-RAILWAY COCKTAIL-SPIN, et y trouvera les plus beaux et les plus inattendus des émotions.

BEAUTÉS, JOIES, BONNE HUMEUR se trouveront à l'ESPLANADE des INVALIDES, et la Sécurité — car toutes les attractions ont été soigneusement vérifiées et contrôlées par le BUREAU VERITAS — ajoutera la confiance aux multiples satisfactions que la foule trouvera dans le plus beau et le plus vivant village de NOTRE VIEILLE FRANCE.

Cette ouverture ne modifie en rien la date d'inauguration OFFICIELLE des deux PARCS d'ATTRactions : NOTRE VIEILLE FRANCE à l'ESPLANADE des INVALIDES, et la FÊTE AU VILLAGE de NOTRE VIEILLE FRANCE à la Commission des Expositions, au Palais-Ramneau, à Lille, le 6 juin, à 17 heures précises.

N.B. — Plusieurs Attractions mécaniques nouvelles n'auront sans doute pas encore reçu l'autorisation officielle de la Police Municipale. M. Marcel GUENET a décidé de ne pas les mettre en exploitation sans avoir reçu ces autorisations. Par contre, le Village NOTRE VIEILLE FRANCE qui devait comporter un prix d'entrée de trois francs, sera gratuit jusqu'au 9 juin, date officielle d'inauguration des deux Parcs. — R. G.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU NORD DE LA FRANCE

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de juin se tiendra au siège de la société, Palais-Ramneau, à Lille (salle du 1er étage), le dimanche 6 juin, à 17 heures précises.

Les auditeurs pourront entendre une conférence par M. Mignolet, directeur de l'École Régionale d'Herboristerie, sur « Les plantes médicinales » (suite).

Une tombola importante de plantes médicinales sélectionnées fournies par la Cooperative des Herboristes, La Florée de Paris, a clôturera la réunion.

Nous rappelons que la Société d'Horticulture du Nord de la France organise, à l'occasion de la distribution solennelle des récompenses obtenues par ses membres amateurs et professionnels, les samedis 26 et dimanche 27 juin, un concours spécial de roses, fleurs, plantes de saison sur pied et en pots ou en fleurs coupées et de légumes.

Tous les apports méritant seront récompensés de leur importance par des médailles d'or, vermeil, argent et bronze ou diplômes.

Les membres de la société desirant de prendre part à ce concours-exposition devront faire parvenir avant le 15 juin, à M. le Président de la Commission des Expositions, au Palais-Ramneau, à Lille, une demande écrite accompagnée :

1. De l'indication de genres de plantes ou fleurs qu'ils désirent exposer ; 2. De l'indication exacte pour chaque lot, de l'espace superlatiel nécessaire et de la quantité de bouteilles pour fleurs coupées ou d'assiettes pour fruits, qui leur sont nécessaires.

L'accomplissement de ces formalités est absolument obligatoire.

Deux hommes décapités hier matin, à Berlin

Berlin, 4. — Helmut Hirsch, cet israélite américain condamné à mort le 8 mars 1937, par le Tribunal du Peuple, sous l'accusation de détention d'explosifs et de complot contre la sûreté de l'Etat, a été exécuté, ce matin, à la hache, dans la prison de Berlin. Il aurait tenté de perpétrer un attentat contre les dirigeants nationaux-socialistes.

Pour la première fois, les autorités allemandes précèdent dans un communiqué officiel que Hirsch avait été chargé d'une mission par des traités de l'étranger et était venu en Allemagne pour perpétrer des actes criminels au moyen d'explosifs.

Le communiqué ajoute que deux machines infernales que Hirsch voulait utiliser ont été saisies. On sait que les autorités diplomatiques américaines à Berlin étaient intervenues en faveur de Hirsch et avaient appuyé son recours en grâce auprès du Führer.

En même temps que Hirsch, un jeune homme de 20 ans, Oskar Demmer, condamné à mort, le 12 décembre 1936, pour trahison, a été exécuté.

CHEMINS DE FER BELGES

Séjour idéal de vacances au Littoral Belge

Pays de bon accueil, bon marché, bon marché

Avantage du change 100 frs = 140 frs Belges

Cartes de libre circulation 5, 10, 15 jours à Prix réduits

Relations nombreuses et rapides matériel confortable

Circuits automobiles en autocars de Luxe

GRATIS : RENSEIGNEMENTS ET NOTICES ILLUSTRÉES

OFFICE BELGO-LUXEMBOURGEOIS - TOURISME 14, Rue du Quatre-Septembre, Paris 9525.

UNE ILE DE LA NOUVELLE-GUINÉE AURAIT ÉTÉ DÉTRUITE PAR UN SÉISMO

Manille, 4. — Selon des informations non confirmées, l'île de Rabaul, dans l'Archipel de la Nouvelle-Guinée britannique, aurait été détruite par un tremblement de terre accompagné d'un raz de marée.

FOIRE DE BORDEAUX 22 JOURNÉE DE JUIN

TUÉS PAR LA Foudre

Saint-Pour, 4. — Surpris par un violent orage, deux jeunes cultivateurs de Talizat, Mlle Vassel, vingt-trois ans, et son frère, âgé de dix-huit ans, se trouvaient au milieu de la route leur attelage pour aller s'abriter sous un peuplier. Mal leur en prit, car la foudre tomba sur l'arbre et tous deux furent tués.

N'employez qu'une seule cigarette la meilleure CRANEUFF

CONSEIL DE CABINET LUNDI PROCHAIN

Paris, 4. — Un Conseil de Cabinet se tiendra lundi, à 17 heures, à l'Hôtel Matignon, sous la présidence de M. Léon Blum.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Importantes décisions soumises à la signature du Président de la République par M. Jean Zay

Paris, 4. — M. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, a soumis à la signature du Président de la République les importantes décisions suivantes :

1. Direction de l'Enseignement supérieur : M. Rosset, directeur de l'Enseignement primaire, recteur hors cadre, est nommé directeur de l'Enseignement supérieur, en remplacement de M. Cavalié, décédé ; M. Lacombe, directeur général des services de l'Enseignement supérieur.

2. Direction de l'Enseignement du second degré : L'Enseignement primaire supérieur est rattaché à la direction de l'Enseignement du second degré. M. Barré, inspecteur général de l'Enseignement primaire, est adjoint, à titre temporaire, au directeur de l'Enseignement du second degré. La direction de l'Enseignement primaire prend le titre de Direction de l'Enseignement du 1er degré et de l'Éducation post-scolaire. M. Sorre, recteur de l'Université d'Alger, est nommé directeur de l'Enseignement du 1er degré et de l'Éducation post-scolaire, en remplacement de M. Rosset.

LES CANDIDATS INSTITUTEURS ET INSTITUTEURSES NE DOIVENT PAS SE FAIRE INSCRIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. CHATELET, directeur de l'Enseignement du second degré nous communique la lettre suivante qu'il a adressée aux instituteurs d'Académie.

« On me signale que de nombreux élèves se destinant à la profession d'instituteur et d'institutrice se font inscrire dans des établissements d'enseignement secondaire.

Je vous rappelle :

1. Qu'il n'est rien changé pour le moment au mode de recrutement des Ecoles Normales primaires. Les candidats doivent justifier de la possession du Brevet élémentaire et subir le concours d'entrée.

2. Que lorsque la loi sera votée, elle ne sera appliquée que par étapes et que le mode de recrutement des Ecoles Normales ne sera modifié au plus tôt, que 4 ans après la mise en vigueur de la loi. Tous les élèves déjà engagés dans des études au moment du vote de la loi pourront donc les conduire à leur terme sans être gênés en quoi que ce soit par l'instauration du régime nouveau.

Il en résulte que dans l'état actuel de la législation les enfants qui terminent la lettre suivante qu'il a adressée aux instituteurs d'Académie.

« On me signale que de nombreux élèves se destinant à la profession d'instituteur et d'institutrice se font inscrire dans des établissements d'enseignement secondaire.

Je vous rappelle :

1. Qu'il n'est rien changé pour le moment au mode de recrutement des Ecoles Normales primaires. Les candidats doivent justifier de la possession du Brevet élémentaire et subir le concours d'entrée.

2. Que lorsque la loi sera votée, elle ne sera appliquée que par étapes et que le mode de recrutement des Ecoles Normales ne sera modifié au plus tôt, que 4 ans après la mise en vigueur de la loi. Tous les élèves déjà engagés dans des études au moment du vote de la loi pourront donc les conduire à leur terme sans être gênés en quoi que ce soit par l'instauration du régime nouveau.

Il en résulte que dans l'état actuel de la législation les enfants qui terminent la lettre suivante qu'il a adressée aux instituteurs d'Académie.

« On me signale que de nombreux élèves se destinant à la profession d'instituteur et d'institutrice se font inscrire dans des établissements d'enseignement secondaire.

Je vous rappelle :

1. Qu'il n'est rien changé pour le moment au mode de recrutement des Ecoles Normales primaires. Les candidats doivent justifier de la possession du Brevet élémentaire et subir le concours d'entrée.

2. Que lorsque la loi sera votée, elle ne sera appliquée que par étapes et que le mode de recrutement des Ecoles Normales ne sera modifié au plus tôt, que 4 ans après la mise en vigueur de la loi. Tous les élèves déjà engagés dans des études au moment du vote de la loi pourront donc les conduire à leur terme sans être gênés en quoi que ce soit par l'instauration du régime nouveau.

Il en résulte que dans l'état actuel de la législation les enfants qui terminent la lettre suivante qu'il a adressée aux instituteurs d'Académie.



76 ans peu de rides, le teint très clair

Elle prend du KRUSCHEN depuis des années

Il y a des gens qui ne vieillissent jamais. A soixante-dix ans et plus, ils sont encore alertes et souples. Ils ignorent les rhumatismes, comme tous les malaises et toutes les "douleurs" qui accablent si souvent les personnes âgées. Ils ont le teint frais et rose. Certains doivent cette jeunesse persistante à un tempérament exceptionnel. Les autres ont tout simplement fait "ce qu'il fallait" pour se préserver des atteintes de l'âge. Voyez cette lettre :

"Je prends du Kruschen depuis des années et je m'en trouve si bien, si soulagé de mes douleurs, que j'en oublie mon âge : 70 ans ! Levée à 6 heures du matin, je n'arrive pas de travailler et n'en ressens aucune fatigue. Mes amies prétendent même que mon physique est le même, car j'ai peu de rides et le teint très clair."

Mme Vve V... à O... (S.-&-O.)
Lettre N° 3070

Les différents sels minéraux naturels

UN PROJET DE LOI EN FAVEUR DES FRANÇAIS LÉSÉS PAR LA RÉVOLUTION RUSSE

Paris, 4. — Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi préparé par M. François de Tesson, sous-secrétaire d'Etat, à la présidence du Conseil français, pour objet l'octroi de secours aux ressortissants français les plus atteints dans leurs intérêts matériels du fait de la révolution russe.

Sans attribuer à l'Etat français une responsabilité qui ne lui incombe à aucun titre, sans chercher à fixer définitivement en dehors d'un règlement international la situation des revendiqués français, le gouvernement qui a toujours réservé les droits de nos compatriotes dans les négociations diplomatiques ou la question de leurs revendications s'est trouvée posée sans pouvoir être réglée jusqu'à présent, a jugé nécessaire de prendre certaines mesures provisoires en vue de pourvoir aux situations individuelles les plus critiques.

Le système envisagé permet d'affecter à ces secours les avoirs actuellement liquidés et disponibles sur le produit des recouvrements du séquestre des avoirs russes en France. Un comité spécial doté de pouvoirs les plus larges, et qui sera tenu compte des allocations d'assistance déjà consenties en vertu des dispositions du projet de loi, qui seront prises sous toute réserve de droit.

PRIS AVEC DES FRAISES et constituant un dessert de Yoghourt Lactella purifiés pour organisme.

JURY D'EXAMEN DES ÉTUDES MUSICALES DU NORD DE LA FRANCE

Jeudi après-midi, au siège social (Odéon, 51, boulevard de la Liberté, à Lille) a été déroulée la neuvième séance d'examen de la session de 1937, exclusivement consacrée au piano.

En en donnant les résultats ci-dessous, nous tenons à associer les professeurs aux succès remportés par leurs élèves.

PREMIÈRE DIVISION. — Première distinction à l'unanimité : Margyrie Nicodème (Mlle Ratzek, de Lille) ; première distinction : Jeannine Boudier (Mlle Crespel, d'Ascq) ; deuxième distinction : Jacqueline Vandevorde (Mlle Crespel).

PRIMAIRE. — Deuxième division. — Première mention à l'unanimité : Monique Deudon (Mme Variet, de Cambrai) ; premières mentions : Marie Péronne (Mlle Ratzek), Marie-Thérèse Delahaye et Emilienne Colmont (Mlle Crespel) ; deuxième mention : Nicole Rogie, Janine Rogie (Mme Variet), Agnès Debarbieux (Mme Bonneville, de Roubaix).

PRIMAIRE. — Première division. — Deuxième distinction à l'unanimité : Georgette Philippot (Mlle Crespel, d'Ascq) ; deuxième distinction : Madeleine Delobel et Marguerite Delahaye (Mlle Crespel) ; troisième distinction : Gisèle Bourdon (Mme Dufrenoy, de Frenes-sur-Escaut), Marie-Thérèse Descaups (Mme Variet, de Cambrai).

SECONDAIRE. — Deuxième division. — Deuxième mention à l'unanimité : Odette Canonne (Mme Grimonprez-Lams, de Roubaix), Elise Brunet (Mlle Barbier, de Tourcoing) ; deuxième mention : Raphaël Delignies (Mme Grimonprez-Lams).

SECONDAIRE. — Première division. — Premières distinctions : Jenny Duwiquet (M. Linglin, de Saint-Omer), Yvette Marcoux (Mme Grimonprez-Lams, de Roubaix), Simone Dujardin (Mlle Barbier, de Tourcoing).

SUPÉRIEUR. — Deuxième division. — Troisième accessit : Georgette Leconte (M. Linglin, de Saint-Omer).

SPORTIFS, LISEZ LE SAMEDI LES SPORTS DU NORD

le plus complet des régionaux sportifs 30 centimes

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

Berlin, 4. — Les propositions anglaises sur les garanties de sécurité du contrôle des côtes d'Espagne sont arrivées à Berlin. Les milieux compétents les examinent actuellement.

D'autre part, les milieux politiques allemands prévoient que les négociations sur les propositions britanniques concernant le contrôle seront longues et laborieuses.

LE BOMBARDEMENT D'ALMERIA

Ce que dit la note du gouvernement de Valence adressée au gouvernement de Londres

Valence, 4. — Voici les passages essentiels de la note adressée par le gouvernement espagnol à M. Leche, chargé d'affaires de Grande-Bretagne : « Le Gouvernement espagnol désire faire constater, au point de vue moral, provoqués par une agression que constitue le bombardement d'Almeria, présenté par l'Allemagne comme représailles des dommages causés au 17. »

« Qu'un attentat à notre souveraineté de pays indépendant et une insulte à l'honneur espagnol ont été commis en conséquence du contrôle. »

« Ce qui nous intéresse, le Gouvernement espagnol s'adresse par l'intermédiaire de votre Excellence au Comité de contrôle non seulement pour protester simplement, mais pour réserver tous ses droits en ce qui concerne les dommages et préjudices de toutes sortes très graves dans l'ordre matériel et incalculables au point de vue moral. »

« Une partie de la flotte à laquelle le Comité de non-intervention a confié le contrôle des engagements pris par les pays qui ont souscrit au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« Le Gouvernement espagnol réclame aux pays qui ont souscrit au pacte de non-intervention, les garanties nécessaires pour l'usage de son droit inaliénable d'accomplir des actes de guerre dans les eaux, dans les ports et sur le territoire de la République, n'en étant pas d'incidents semblables à ceux que l'on connaît. Cependant, le Gouvernement de la République déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

Berlin, 4. — Les propositions anglaises sur les garanties de sécurité du contrôle des côtes d'Espagne sont arrivées à Berlin. Les milieux compétents les examinent actuellement.

LE BOMBARDEMENT D'ALMERIA

Ce que dit la note du gouvernement de Valence adressée au gouvernement de Londres

Valence, 4. — Voici les passages essentiels de la note adressée par le gouvernement espagnol à M. Leche, chargé d'affaires de Grande-Bretagne : « Le Gouvernement espagnol désire faire constater, au point de vue moral, provoqués par une agression que constitue le bombardement d'Almeria, présenté par l'Allemagne comme représailles des dommages causés au 17. »

« Qu'un attentat à notre souveraineté de pays indépendant et une insulte à l'honneur espagnol ont été commis en conséquence du contrôle. »

« Ce qui nous intéresse, le Gouvernement espagnol s'adresse par l'intermédiaire de votre Excellence au Comité de contrôle non seulement pour protester simplement, mais pour réserver tous ses droits en ce qui concerne les dommages et préjudices de toutes sortes très graves dans l'ordre matériel et incalculables au point de vue moral. »

« Une partie de la flotte à laquelle le Comité de non-intervention a confié le contrôle des engagements pris par les pays qui ont souscrit au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« Le Gouvernement espagnol réclame aux pays qui ont souscrit au pacte de non-intervention, les garanties nécessaires pour l'usage de son droit inaliénable d'accomplir des actes de guerre dans les eaux, dans les ports et sur le territoire de la République, n'en étant pas d'incidents semblables à ceux que l'on connaît. Cependant, le Gouvernement de la République déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagnole déclare qu'il ne voit pas inconvénient au pacte de non-intervention, pacte que l'Italie et l'Allemagne violent systématiquement. »

« L'aviation espagn